

## Les politiciens sont-ils promoteurs de la culture de mort ?

Article rédigé par *Le Salon Beige*, le 07 septembre 2020

Source [Le Salon Beige] Dans son édition du 6 septembre, l'émission religieuse Terre de missions approfondit avec l'abbé Michel Viot l'utilité de rappeler que les politiciens aggravant par leur vote la culture de mort sont excommuniés *latae sententiae* (d'office), ce qui implique en particulier qu'ils ne peuvent pas communier, ni être enterrés chrétiennement. A l'occasion du vote de l'amendement autorisant l'avortement jusqu'au 9e mois de grossesse en cas de "détresse psycho-sociale" (c'est-à-dire, en réalité, sans aucune limite juridique identifiable), le prêtre propose que l'Eglise utilise cette sanction pour rappeler son attachement à la vie et à la dignité de tout être humain de la conception à la mort naturelle. Puis Guillaume de Thieulloy donne trois conseils de lecture.